

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-230

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marik FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction des bâtiments	N° 2016-230

**Marchés Publics - Travaux dans les bâtiments et sites métropolitains, maintenance, réparation et mises en conformité -
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature**

Monsieur Alain DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses missions, la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole, a en charge la réalisation de travaux courants de bâtiments liés à la maintenance, comprenant des interventions légères, de l'entretien préventif, du dépannage curatif, des interventions lourdes et des remplacements d'éléments et des travaux de mises en conformité en lien avec la réglementation en vigueur.

Ces travaux ont lieu principalement dans les bâtiments et sites gérés par la Direction de bâtiments de Bordeaux Métropole, qu'ils fassent partie du patrimoine métropolitain ou bien qu'ils soient loués à un tiers. Des interventions sont également envisageables sur le patrimoine métropolitain dont la gestion est confiée à un délégataire (compétences transport, eau et assainissement par exemple). Des interventions exceptionnelles peuvent avoir lieu sur des bâtiments dont Bordeaux Métropole n'est pas propriétaire mais dont elle a la gestion dans le cadre de ses missions de service public ou ses compétences.

Les titulaires des marchés seront notamment amenés à intervenir dans de nombreuses écoles. Les travaux seront réalisés principalement pendant les vacances scolaires sur des durées d'intervention relativement courtes. Les titulaires devront, suivant les sollicitations, mener de front, un nombre important de chantier (par exemple 4 chantiers sur 4 écoles ou sites différents).

Les marchés précédents arrivant à échéance dans le courant de l'année 2016, une nouvelle mise en concurrence a été organisée sur le fondement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Cette consultation comporte 10 lots distincts définis comme suit :

- Lot n°1 : Génie civil
- Lot n°2 : Maçonnerie – Béton armé
- Lot n°3 : Peinture – Traitement des façades
- Lot n°4 : Menuiserie aluminium et PVC
- Lot n°5 : Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique
- Lot n°6 : Protection chutes de hauteur
- Lot n°7 : Protections solaires
- Lot n°8 : Désamiantage
- Lot n°9 : Traitement insectes xylophages

Lot n°10 : Fondations spéciales

A l'issue de la procédure de notification chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les marchés à attribuer, sont des marchés fractionnés à bons de commande, d'une durée de un an reconductible trois fois suivant le détail ci-dessous:

- Les lots n° 1, n°2, n° 3, n° 6, n° 7 et n° 9 seront conclus pour une période initiale de 1 an à compter du 24 mai 2016 ou à compter de leur date de notification du marché si celle-ci est postérieure.
- Les lots n°4, n°8 et n° 10 seront conclus pour une période initiale de 1 an à compter du 04 juillet 2016 ou à compter de leur date de notification du marché si celle-ci est postérieure.
- Le lot n° 5 est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 12 septembre 2016 ou à compter de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure.

Les marchés à attribuer sont passés avec seuil minimum sans seuil maximum, à savoir :

Lot	Désignation	Montant minimum par an en € HT
1	Génie civil	150 000 ,00
2	Maçonnerie – Béton armé	250 000,00
3	Peinture – Traitement des façades	100 000,00
4	Menuiserie aluminium et PVC	200 000,00
5	Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique	200 000,00
6	Protection chutes de hauteur	15 000,00
7	Protections solaires	15 000,00
8	Désamiantage	150 000,00
9	Traitement insectes xylophages	2 000,00
10	Fondations spéciales	25 000,00

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet pour chaque opération (exercice 2016 à 2019 – tous budgets).

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 10, 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics ainsi que l'article 77 du Code des Marchés publics relatif aux marchés à bons de commande. En application de l'article 14 du code des marchés publics, cette consultation comporte concernant les lots n°1, n°2, n°3, n°4 des conditions particulières d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.).

Les opérateurs économiques choisis pour ces lots, devront proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Un volume d'heures de travail pour l'action d'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières a été réservé à cette fin.

Le(s) titulaire(s) du marché devra(ont) obligatoirement réserver aux personnes concernées par cette action d'insertion, 5% du temps total de travail nécessaire à la réalisation des travaux.

Le volume d'heures de travail, pour l'action d'insertion est fixé ci-après :

Lot n° 1 Génie civil: 1200 heures d'insertion sur 4 ans

Lot n° 2 Maçonnerie – Béton armé: 2000 heures d'insertion sur 4 ans

Lot n° 3 Peinture – Traitement des façades: 1500 heures d'insertion sur 4 ans

Lot n° 4 Menuiserie aluminium et PVC : 1600 heures d'insertion sur 4 ans

Une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.

A l'issue de la date limite de réception des offres :

- 5 candidats ont remis un pli pour le lot n°1
- 5 candidats ont remis un pli pour le lot n°2
- 7 candidats ont remis un pli pour le lot n°3
- 1 candidat a remis un pli pour le lot n°4
- 2 candidats ont remis un pli pour le lot n°5
- 4 candidats ont remis un pli pour le lot n°6

- 5 candidats ont remis un pli pour le lot n°7
- 7 candidats ont remis un pli pour le lot n°8
- 3 candidats ont remis un pli pour le lot n°9.
- 4 candidats ont remis un pli pour le lot n°10

Le lot n°4 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général et a été relancé.

Les services métropolitains ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

Pour le lot n°1 - Génie civil

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40 %

Pour le lot n°2 - Maçonnerie - Béton armé.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40 %

Pour le lot n°3 - Peinture - Traitement des façades.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	50 %

Pour le lot n°4 - Menuiserie aluminium et PVC.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40 %

Pour le lot n°5 - Serrurerie - Charpente, couverture et bardage métallique.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	60 %
2-Valeur technique	40 %

Pour le lot n°6 – Protections chute de hauteur.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	100 %

Pour le lot n°7 – Protections solaires.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	100 %

Pour le lot n°8 - Désamiantage.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	50 %

Pour le lot n°9 – Traitement insectes xylophages.

Critères et sous-critères	Pondération
---------------------------	-------------

1-Prix des prestations	100 %
------------------------	-------

Pour le lot n°10– Fondations spéciales.

Critères et sous-critères	Pondération
1-Prix des prestations	100 %

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres, réunie le 14/04/2016, a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- pour le lot n°1 «Génie civil», passé avec seuil minimum de 150 000€ HT sans seuil maximum, au groupement BTPS/Fayat.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 212.308,80 € HT

- pour le lot n°2 «Maçonnerie – Béton armé», passé avec seuil minimum de 250 000€ HT sans seuil maximum, au groupement **TONEL**/SPIE Batignolles

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 210.081,45 € HT

- pour le lot n°3 «: Peinture – Traitement des façades», passé avec seuil minimum de 100 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise Larrey

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 133.892,00 € HT

- pour le lot n°5 «Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique», passé avec seuil minimum de 200 000€ HT sans seuil maximum, au Groupement MEDINA/RINCON/ASP

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 206.637,50 € HT

- pour le lot n°6 «Protection chutes de hauteur», passé avec seuil minimum de 15 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise Echelle 33.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 13.628,50 € HT

- pour le lot n°7 «Protections solaires», avec seuil minimum de 15 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise Rolling Stores

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 19.927,50 € HT

- pour le lot n°8 «Désamiantage», passé avec seuil minimum de 150 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise Genier Deforge

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 97.332,00 € HT

pour le lot n°9 «Traitement insectes xylophages», passé avec seuil minimum de 2 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise AQUITAINE SERVICE ALLESTO SYSTEM

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 3.252,30 € HT

- pour le lot n°10 «: Fondations spéciales», passé avec seuil minimum de 25 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise Soltechnic

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif s'élève à 31.176,00 € HT

L'estimation des services était de :

Lot	Désignation	Estimations sur un an
1	Génie Civil	208 002,00 €HT
2	Maçonnerie – Béton armé	378 025,00 €HT
3	Peinture – Traitement des façades	153 035,00 €HT
4	Menuiserie aluminium et PVC	326 193,00 €HT
5	Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique	282 018,00 €HT
6	Protection chutes de hauteur	20 812,00 €HT
7	Protections solaires	23 322,00 €HT
8	Désamiantage	225 459,00 €HT
9	Traitement insectes xylophages	3 653,00 €HT
10	Fondations spéciales	35 862,00 €HT

L'opération, comprenant les dix lots, est estimée à 1 656 381,00 € HT sur un an et prévue au budget principal dans les exercices 2016-2019.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer les marchés suivants :

- lot n° 1 «Génie Civil», passé avec seuil minimum de 150 000€ HT sans seuil maximum, avec le groupement BTPS/Fayat
- lot n°2 «Maçonnerie – Béton armé», passé avec seuil minimum de 250 000€ HT sans seuil maximum, avec le Groupement TONEL/SPIE Batignolles
- lot n°3 «Peinture – Traitement des façades», passé avec seuil minimum de 100 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Larrey
- lot n°5 «Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique», passé avec seuil minimum de 200 000€ HT sans seuil maximum, avec le Groupement MEDINA/RINCON/ASP.
- lot n°6 «Protection chutes de hauteur», passé avec seuil minimum de 15 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Echelle 33.
- lot n°7 «Protections solaires», passé avec seuil minimum de 15 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Rolling Stores.
- lot n°8 «Désamiantage», passé avec seuil minimum de 150 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Genier Deforge.
- lot n°9 «Traitement insectes xylophages», passé avec seuil minimum de 2 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Aquitaine Service Allesto System.
- lot n°10 «Fondations spéciales», passé avec seuil minimum de 25 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Soltechnic.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 14/04/2016 attribuant les lots 1 à 3 et 5 à 10.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- que les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- que par sa décision en date du 14/04/16 la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les « Travaux dans les bâtiments et sites métropolitains, maintenance, réparation et mises en conformité » à :
 - au groupement BTPS/Fayat pour le lot n° 1 «Génie civil»,
 - au Groupement TONEL/SPIE Batignolles pour le lot n°2 «Maçonnerie – Béton armé»,
 - l'entreprise Larrey pour le lot n°3 «Peinture – Traitement des façades»,
 - au groupement MEDINA/RINCON/ASP pour le lot n°5 «Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique»,
 - l'entreprise Echelle 33 pour lot n°6 «Protection chutes de hauteur»,
 - l'entreprise Rolling Stores pour le lot n°7 «Protections solaires»,
 - l'entreprise Genier Deforge pour le lot n°8 «Désamiantage»,
 - l'entreprise Aquitaine Service Allesto System pour le lot n°9 «Traitement insectes xylophages»,
 - l'entreprise Soltechnic pour lot n°10 «Fondations spéciales»
- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec les titulaires retenus par la Commission d'appel d'offres lors de sa séance du 14/04/16 les marchés suivants :

- lot n°1 «Génie civil», passé avec seuil minimum de 150 000€ HT sans seuil maximum, avec le groupement BTPS/Fayat situé 19 avenue Alessandro Volta 33704 Mérignac cedex – n° SIRET 410 651 178 00015 pour un an renouvelable trois fois.

- lot n°2 «Maçonnerie – Béton armé», passé avec seuil minimum de 250 000€ HT sans seuil maximum, passé sans seuil minimum ni seuil maximum, avec le groupement TONEL/SPIE Batignolles situé 31 Avenue Léonard de Vinci 33600 Pessac, n° SIRET 429 050 990 00028 pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°3 «Peinture – Traitement des façades», passé avec seuil minimum de 100 000€ HT sans seuil maximum, passé sans seuil minimum ni seuil maximum, avec l'entreprise Larrey située 164 Quai de Brazza 33100 Bordeaux, n° SIRET 326 084 100 00022 pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°5 «Serrurerie – Charpente, couverture et bardage métallique passé avec seuil minimum de 200 000€ HT sans seuil maximum, avec le groupement MEDINA/RINCON/ASP situé rue de Cantelaudette 33110 Lormont, n° SIRET 321 537 482 00028, pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°6 «Protection chutes de hauteur», passé avec seuil minimum de 15 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Echelle 33 située 8 avenue Gustave Eiffel 33600 Pessac, n° SIRET 420 464 877 00026 pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°7 «Protections solaires», passé avec seuil minimum de 15 000€ HT sans seuil maximum, à l'entreprise Rolling Stores située 109 cours du Médoc 33000 Bordeaux, n° SIRET 490 841 947 00016 pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°8 «Désamiantage», passé avec seuil minimum de 150 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Genier Deforge située 1105 avenue de l'Europe 33240 St André de Cubzac, n° SIRET 390 644 375 00078 pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°9 «Traitement insectes xylophages», passé avec seuil minimum de 2 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Aquitaine Service Allesto System située 59 route d'Agen 47310 Estillac, n° SIRET 790 028 906 00010 pour un an renouvelable trois fois.
- lot n°10 «Fondations spéciales», passé avec seuil minimum de 25 000€ HT sans seuil maximum, avec l'entreprise Soltechnic située 138 avenue d'Aquitaine 33520 Bruges, n° SIRET 352 684 013 00043 pour un an renouvelable trois fois.

Article 2 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet pour chaque opération (exercice 2016 à 2019 – tous budgets).

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 MAI 2016 PUBLIÉ LE : 13 MAI 2016	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Alain DAVID
---	--